



Luxembourg, le 24 juin 2024

## Rapport d'activités 2023

*Le présent rapport est établi conformément à l'article 6 du règlement grand-ducal du 9 octobre 2017 portant création d'un comité économique et financier national.*

### Le Comité

Le Comité économique et financier national (ci-après le « Comité » ou le « CEFN ») a été institué par le règlement grand-ducal du 9 octobre 2017 portant création d'un comité économique et financier national.

Sa mission est de coordonner les travaux à effectuer dans le cadre des obligations qui incombent au Luxembourg au titre de la gouvernance économique et financière de l'Union européenne, de faciliter entre autorités nationales compétentes l'échange de données et autres informations ayant une incidence matérielle sur les finances publiques ou la conjoncture économique et d'assister le Gouvernement dans l'étude ou l'analyse de sujets ayant trait aux finances publiques et à la politique économique.

Le Comité exerce ses missions dans le respect des compétences et des obligations légales des ministères, administrations et établissements publics concernés.

Le Comité s'étant réuni pour la première fois le 12 décembre 2017, l'année 2023 marquait sa sixième année de plein exercice.

### Composition

En 2023, le Comité était composé des personnes suivantes :

- Monsieur Bob KIEFFER, président, Directeur du Trésor ;
- Monsieur Serge ALLEGREZZA, vice-président, Directeur du STATEC ;
- Messieurs Nima AHMADZADEH, vice-président, Directeur de l'Inspection générale des finances ;
- Madame Pascale TOUSSING, membre, Directeur de l'Administration des contributions directes ;
- Monsieur Romain HEINEN, membre, Directeur de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA ;
- Monsieur Alain BELLOT, membre, Directeur de l'Administration des douanes et accises ;
- Monsieur Thomas DOMINIQUE, membre, Directeur de l'Inspection générale de la sécurité sociale ;
- Monsieur Alain BECKER, membre désigné par le Ministre ayant l'Intérieur dans ses attributions ;
- Monsieur Pierre THIELEN, membre désigné par le Ministre ayant l'Économie dans ses attributions ;
- Monsieur Carlo FASSBINDER, membre désigné par le Ministre ayant les Finances dans ses attributions.

### Les activités du Comité en 2023

En 2023, le CEFN s'est réuni à 6 reprises pour discuter notamment des projets majeurs de coordination qui portaient sur la préparation du Programme de stabilité et de croissance (PSC) ; du Programme national de réforme (PNR) ; du Projet de plan budgétaire (PPB) ; du suivi des propositions et recommandations émises dans le cadre du Semestre européen ; ainsi que de l'élaboration de la Note au formateur en vue des élections législatives d'octobre 2023.

Lors de la première réunion de l'année, qui s'est tenue le 21 février 2023, les membres du Comité ont discuté des prévisions macroéconomiques à moyen terme (2023-2027) présentées par le STATEC. Ils ont également abordé les préparatifs du PSC et du PNR, ainsi que le calendrier prévu pour la finalisation de ces documents.

Le 19 avril 2023, le Comité s'est réuni pour une présentation du PSC, notamment en vue de son adoption pour soumission au Conseil de gouvernement. Lors de cette réunion, les membres ont également été informés de l'avancement des discussions concernant la réforme du Pacte de stabilité et la révision des règles budgétaires européennes y associées. Enfin, suite aux réunions entre les autorités nationales et la Commission européenne, l'avancement de l'examen approfondi concernant le logement au Luxembourg dans le cadre de la procédure de déséquilibre macroéconomique a été présenté aux membres du CEFN.

Le 28 avril 2023, après avoir consulté la Chambre des Députés, le Gouvernement a transmis les éditions 2023 du PSC et du PNR à la Commission européenne et au Conseil de l'UE.

Lors de la troisième réunion de l'année du 9 juin 2023, le STATEC a présenté ses prévisions issues de sa Note de conjoncture 1-2023. À cette occasion, les membres ont discuté du rapport par pays 2023 de la Commission européenne et des recommandations pour le Luxembourg. Dans ce contexte, les membres ont été informés des résultats de l'examen approfondi concernant le logement, qui ne relevait finalement aucun déséquilibre macroéconomique au Luxembourg. Les prochaines étapes du Semestre européen ont également été présentées, y compris la préparation du PPB. Le Comité a également validé le rapport d'activités de l'année écoulée (2022) et le programme de travail pour le second semestre 2023.

La quatrième réunion, tenue le 20 septembre 2023, avait pour objectif de discuter du Semestre européen et de fournir une mise à jour sur les négociations en cours sur la réforme des règles budgétaires européennes, toujours en cours à ce moment-là. De plus, le STATEC a présenté aux membres les dernières données économiques et prévisions macroéconomiques. Dans ce cadre, les membres ont échangé sur la préparation du PPB (à politique inchangée) et de la Note au formateur du CEFN. À l'instar des dernières élections législatives, le Comité a élaboré une note de travail sur l'environnement macroéconomique et les finances publiques afin de fournir au formateur les informations nécessaires pour la négociation de l'accord de coalition.

Le 12 octobre 2023, le PPB 2024 a été envoyé aux autorités européennes après avoir été approuvé par le Conseil de Gouvernement. La Note au formateur a été transmise au formateur le 16 octobre 2023.

La réunion du 23 octobre 2023 visait à discuter de la réponse à apporter aux suggestions émises par la Cour des comptes dans son rapport spécial portant sur la qualité de la planification des recettes fiscales, ainsi qu'à certaines recommandations concernant spécifiquement le CEFN.

Lors de la réunion de clôture de l'année, qui s'est déroulée le 21 décembre 2023, les membres ont discuté de la Note de conjoncture 2-2023, dont les principaux points ont été présentés par le STATEC. En réponse aux recommandations de la Cour des Comptes énoncées dans son rapport spécial, le Comité a établi et approuvé un règlement d'ordre intérieur. Les membres ont également été informés des derniers développements concernant la réforme de la gouvernance économique européenne, notamment de l'accord sur les nouvelles règles budgétaires européennes conclu la veille. Enfin, le programme de travail et le calendrier du Comité pour le premier semestre 2024 ont été adoptés.